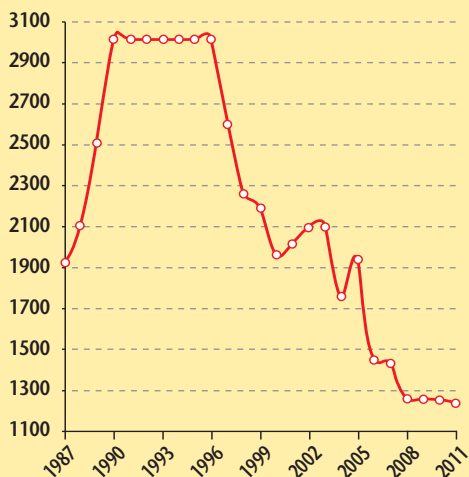


SNES

Secteur Formation Initiale et Continue
Entrer dans le métier – FIC-EDM

Évolution du nombre de postes ouverts
à l'agrégation externe depuis 1987



POUR NOUS CONTACTER

Au siège national

SNES Secteur FIC-EDM

Tél. : 01 40 63 29 57 - Fax : 01 40 63 29 78

Courriels : fmaitres@snes.edu -
agreges@snes.edu

Adresse postale

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

<http://www.snes.edu>
rubrique « débiter »

Dans les sections académiques
[www.snes.edu/spip.php?rubrique 2414](http://www.snes.edu/spip.php?rubrique%202414)

Ces deux publications du SNES
contiennent les informations
indispensables
pour l'année de stage.
Elles seront disponibles
gratuitement dans
les sections
académiques du SNES
à la rentrée prochaine.



Parlons de l'agrégation !

Les suppressions d'emplois et la volonté dogmatique de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite n'épargnent pas l'agrégation. Avec 1 170 postes ouverts à la session 2011, le ministère a décidé de renouer avec la baisse. C'est le plus bas niveau depuis 1987 ! Pourtant, avec l'élévation du niveau de recrutement des enseignants au master, l'agrégation devrait plus que jamais devenir la référence pour l'ensemble du second degré, tant au niveau des rémunérations et des conditions de service, que du niveau de qualification.

Cependant, en supprimant la formation professionnelle au cours de l'année de stage, le ministre rend les conditions d'entrée dans le métier extrêmement difficiles. Il nie la professionnalité des métiers de l'enseignement et s'apprête à sacrifier tout un pan du système éducatif sur l'autel des économies budgétaires.

Malgré les nombreuses mobilisations de cette année, le ministre continue à nier l'évidence et refuse tout changement en profondeur de sa réforme.

À l'opposé de cette conception, le SNES porte l'idée d'une réelle formation professionnelle des enseignants articulée avec les études universitaires. Elles supposent une entrée progressive dans le métier, avec un temps de service devant les élèves très réduit, et l'existence d'une structure de formation de type IUFM qui permette de développer et d'articuler les liens entre la recherche et les enseignants du second degré et ceux entre la recherche disciplinaire et celle en sciences de l'éducation.

Enfin, la revalorisation promise a oublié les trois quarts des enseignants. Or, c'est d'une tout autre ambition et d'une tout autre considération dont nos métiers ont besoin. Pour le SNES, la revalorisation doit toucher l'ensemble des enseignants et rattraper la dégradation continue en œuvre depuis le début des années 90. Elle doit concerner l'ensemble de la carrière et permettre de situer les rémunérations des enseignants parmi les plus élevées de la

fonction publique, correspondant à leur qualification, leurs responsabilités, en particulier sociales, et leur statut.

C'est en développant les mobilisations que le SNES entend imposer d'autres choix au gouvernement. C'est tous ensemble, dans l'action collective, qu'on y parviendra.

Bienvenue dans le métier, bienvenue au SNES. ■

Emmanuel Mercier, secrétaire national

SOMMAIRE

2. Votre affectation en stage
3. Pour recevoir une fiche syndicale.
4. Calendrier prévisionnel 2011 – Tableau des postes 2011 et résultats 2010

Votre affectation en stage

Lauréat(e) d'un concours, il vous faut dès lors effectuer un stage d'une année avant d'être titularisé(e) et affecté(e) sur un premier poste. Le ministère va publier en avril au Bulletin officiel de l'Éducation nationale une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats des concours (www.education.gouv.fr, rubrique SIAL). Le calendrier des épreuves d'admission et de publication des résultats est affiché sur le site internet du ministère (<http://publignetce2.education.fr>).

DEUX TEMPS

Les opérations commencent dès que vous recevez du ministère la notification officielle de votre admissibilité.

Première phase : le ministère vous affecte, pour une année, dans une académie (début août).

Vous pouvez formuler jusqu'à six vœux d'académies, dans lesquelles une formation est assurée pour votre discipline, sur le site internet du ministère (www.education.gouv.fr, rubrique SIAL).

Veillez à imprimer la page écran qui récapitule votre demande à la fin de la saisie. Elle vous servira à justifier votre situation en cas de problème.

Le ministère procède à votre affectation après consultation d'un groupe de travail paritaire auquel nous participons. Votre affectation est fonction de plusieurs éléments : vos vœux, votre barème, les besoins et les capacités d'accueil des académies, la carte des formations. Dans chaque discipline, les demandes sont examinées dans l'ordre décroissant des barèmes. Vos vœux sont examinés successivement, selon l'ordre dans lequel vous les avez formulés. Si aucun n'a pu être satisfait, vous êtes affecté(e)s « en extension », c'est-à-dire hors de vos vœux, en fonction des possibilités restantes et en partant de votre premier vœu.

Nous tenons à votre disposition, pour chaque discipline et chaque académie, les barres d'entrée constatées pour la rentrée 2010. C'est une donnée indicative et néanmoins utile pour vous aider à formuler vos vœux (voir aussi sur notre site <http://www.snes.edu>, rubrique « débiter » puis « affectation en stage »).

Deuxième phase : le rectorat de l'académie que vous avez obtenue vous affecte en établissement pour le stage en responsabilité (deuxième quinzaine d'août).

Les pratiques varient d'une académie à l'autre. Trop souvent, l'administration affecte les stagiaires sans consulter le groupe de travail académique et/ou sans donner la possibilité de formuler des vœux. Dans ce cas, n'hésitez pas à le faire

quand même par courrier et à en informer la section académique du SNES.

REPORT DE STAGE ET AUTRES FORMULES

- Vous pouvez obtenir un report de stage – accordé de droit – pour un congé de maternité, congé parental, et effectuer le service national en tant que volontaire.

- Vous pouvez solliciter un report pour :
 - entamer ou poursuivre des études doctorales (réservé aux agrégés, une année renouvelable deux fois) ;

- effectuer un séjour à l'étranger (pour les lauréats des concours externes, une année dans le cadre d'un programme d'échange universitaire. À noter que ce type de report n'est plus réservé aux seuls lauréats des disciplines de langues vivantes) ;

- terminer la scolarité à l'ENS.

- D'autres formules permettent d'être affecté(e) pour l'année de stage dans des fonctions qui conduisent, sans formation, à la titularisation :

- dans une classe préparatoire aux grandes écoles, sur avis de l'inspection générale ;

- dans l'enseignement supérieur en qualité de moniteur ou d'Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER).

BARÈME

Le ministère applique un barème qui prend en compte, pour tous, le rang de classement au concours (de 150 à 15 points selon le décile). À cette partie commune peuvent s'ajouter des bonifications tenant compte notamment :

- du concours obtenu (100 points pour les lauréats de l'agrégation) ;

- de la situation familiale (150 points pour rapprochement de conjoint, 75 points par enfant...)

- de la situation administrative au moment du concours (250 points pour certains contractuels et pour les titulaires de la fonction publique).

En cas d'égalité de barème sont pris successivement en compte : l'ordre des vœux, la situation familiale, le rang de classement au concours et la date de naissance.

L'attribution des bonifications dépend de la précision avec laquelle vous renseignez le serveur du ministère. Veillez en particulier à préciser si vous êtes marié(e), ou « pacsé(e) », si vous demandez le rapprochement de conjoints. Sans cela vous n'obtiendrez pas la bonification correspondante. Idem pour les contractuels.

RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS

Pour pouvoir faire une telle demande et bénéficier de la bonification correspondante, il faut réunir deux conditions cumulatives :

- être marié(e), lié(e) par un PACS ou vivre maritalement avec au moins un enfant reconnu par l'un et l'autre parent (ou enfant à naître) ;

- que le conjoint exerce une activité professionnelle ou soit inscrit comme demandeur d'emploi (ce qui exclut les étudiants et les stagiaires). Il faut demander en premier vœu l'académie correspondant soit au domicile privé, soit au lieu d'activité professionnelle du conjoint.

N.B. : la date de prise en compte des situations familiales varie du 1^{er} juillet au 31 août selon les années. Prenez vos précautions et pacsez-vous ou mariez-vous dès maintenant. Attention : l'administration demande aux lauréats de produire les pièces justificatives de leur situation indiquées sur SIAL.

RÉVISION D'AFFECTATION

Si votre barème calculé par l'administration est erroné, si votre situation familiale a changé tardivement, vous pouvez formuler, dans les plus brefs délais, une demande de révision d'affectation et nous en informer. Notre intervention conjointe, au ministère ou au rectorat, permet souvent d'obtenir satisfaction, et de régler favorablement la plupart des situations familiales, médicales ou sociales difficiles. Modifiée ou non, votre affectation est impérative. Le fait de ne pas rejoindre son poste, ou de l'abandonner, entraîne la radiation et la perte du bénéfice de l'admission au concours.

VOTRE TRAITEMENT

Premiers indices de rémunération des agrégés (traitement en vigueur depuis le 1/07/2010).

- Troisième échelon, indice 489 : 1 890 € net pendant un an.
- Quatrième échelon, indice 526 : 2 033 € net pendant deux ans.
- Cinquième échelon, indice 561 : 2 168 € net pendant trois ans et six mois maximum.

Au salaire « net » peut s'ajouter le versement du supplément familial et de l'indemnité de résidence. La cotisation à une mutuelle est à déduire.

Reclassement

Il s'agit de la prise en compte de services antérieurs dans la carrière, ce qui permet d'accéder à un échelon plus élevé que le premier échelon dès le 1/09/2011. Sont pris en compte, en totalité ou partiellement : les années effectuées comme contractuel, assistant d'éducation, MI-SE, lecteur ou assistant à l'étranger. L'effet financier intervient en général dans le courant du deuxième trimestre.

Enseigner plus en étant moins bien formé !

Telle pourrait être la devise du ministre concernant les lauréats des concours de la session 2010...

Les futurs stagiaires devront prendre en responsabilité un service de professeur à temps complet avec des compléments de formation extrêmement réduits.

Aucun cadrage national de l'organisation de la formation n'est prévu. Un stagiaire de l'académie de Créteil pourra avoir une organisation de la formation différente de celui affecté à Montpellier : une décharge de service de 6 heures ou non, des stages groupés ou des stages filés, un tuteur présent dans l'établissement ou non, un volume de formation différent... Une année de stage dans le stress qui casse l'idée même de formation.

L'augmentation du nombre d'heures de service obligera le futur stagiaire à travailler dans l'urgence.

Il devra préparer les cours, corriger les devoirs, s'entretenir avec son tuteur, aller en formation, faire un stage en entreprise et lire des ouvrages de pédagogie et de didactique.

À tout cela s'ajoute le stress permanent de la titularisation.

CE QUE LE SNES REVENDIQUE

- Une revalorisation financière qui prenne en compte l'allongement d'une année d'étude dans le cadre de la revalorisation des traitements et du calcul de la pension de retraite.

- Une année pleine et entière de formation après la réussite au concours.

- Un temps de service devant les élèves réduit à 6 heures par semaine, avec une réelle formation au sein d'IUFM rénovés

- Des formations préprofessionnalisantes au cours des masters, en lien avec la discipline d'enseignement et des stages d'observation ou de pratique accompagnée.

- Un dispositif d'aides sociales incluant une allocation d'autonomie et des prérecrutements.

- Un plan pluriannuel de recrutement avec une augmentation significative du nombre de postes aux concours (19 000 par an, au lieu de 8 600 cette année).

Année de stage 2011-2012 : refuser la surcharge de travail

L'année de stage vécue par les professeurs stagiaires cette année est l'une des pires qu'il ait été donné à exercer à des professeurs depuis de très nombreuses années. Surcharge de travail qui ne permet pas de réfléchir convenablement aux cours à préparer, de remédier aux difficultés rencontrées et qui ne laisse tout simplement pas le temps de vivre.

Travailler dans l'urgence est le quotidien des stagiaires de cette année.

Vu le tollé qu'a soulevé cette situation dans la communauté éducative, bien relayé par l'action des syndicats et en premier lieu du SNES, les médias ont porté sur la place

publique cette question si bien que le Président de la République s'en est ému.

Mais que propose-t-il ?

Aucune décharge de service ne serait prévue pour l'année de stage. Mais dans beaucoup d'académies la formation professionnelle sera réduite à la portion congrue. Le ministère estimant qu'elle a été donnée durant le M2 des masters de l'enseignement... Et ceux qui n'ont pas suivi le cursus master de l'enseignement ?

L'histoire n'est toutefois pas écrite à l'avance. Le SNES entend, avec les personnels et les étudiants, poursuivre et amplifier les mobilisations pour obtenir de réelles avancées.

LE SNES VOUS AIDE

Tous les ans, en juillet-août, se réunissent des groupes de travail pour affecter en stage les lauréats des concours. Au niveau ministériel, pour rattacher chacun(e) d'entre vous à un rectorat, puis au niveau académique, pour vous attribuer un lieu de stage devant les élèves. Notre syndicat, majoritaire dans le second degré, y est activement représenté. Nous sommes très attachés à l'existence de ces groupes de travail au niveau ministériel et nous demandons leur généralisation au niveau académique. Pourquoi ?

D'abord parce qu'ils garantissent à tous un traitement équitable. Nos militants interviennent pour faire respecter les règles que l'administration a elle-même énoncées.

Ensuite, cela contraint l'administration à la transparence. Toute erreur, tout dysfonctionnement est visible et elle doit justifier de ses décisions.

Enfin, ils permettent de prendre en compte des situations individuelles, dont certaines d'entre elles, souvent les plus dramatiques, ne peuvent être traduites en nombre de « points au barème ». Nos représentants défendent ainsi les collègues dont la prise de fonction est conditionnée par une situation médicale ou sociale délicate.

C'est pourquoi il est important de nous faire parvenir **la fiche syndicale** que nous mettons à la disposition de tous les lauréats sans exclusive (contactez-nous pour l'obtenir ou téléchargez-la sur le site www.snes.edu à la rubrique « Débuter »).

Par ailleurs, le SNES est à votre service pour vous aider à formuler vos vœux et à calculer votre barème, vous informer rapidement dès la fin de la réunion du groupe de travail, intervenir éventuellement pour une révision d'affectation.

Je souhaite recevoir une fiche syndicale d'affectation 2011 et une notice précisant les modalités d'affectation en année de stage

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom :

Adresse :

Code postal [] [] [] [] [] Ville :

Courriel :

Concours :

Discipline :

Situation actuelle: Étudiant(e) Contractuel(le) Vacataire

Assistant(e) d'éducation

Autre :

À retourner au SNES, secteur FIC-EDM, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

CALENDRIER PRÉVISIONNEL session 2011 (état au 17 mars 2011)

Disciplines	Résultats admissibilité	Épreuves d'admission		Résultats d'admission
		Dates	Lieux	
Allemand	mardi 24 mai 2011	du 17 juin au 3 juillet	Maison de la Légion d'Honneur - 5, rue de la Légion-d'Honneur 93200 Saint-Denis	lundi 05 juillet
Anglais	vendredi 03 juin 2011	du 20 juin au 10 juillet	Lycée Général et Techno Racine - 20, rue du Rocher - 75008 PARIS	mardi 12 juillet
Arabe	mardi 07 juin 2011	du 20 au 26 juin	Lycée Louis le Grand - 123, rue Saint Jacques - 75005 PARIS	samedi 25 juin
Arts option Arts Appliqués	vendredi 27 mai 2011	du 14 au 29 juin	ENSAAMA, 63, rue Olivier de Serres - 75015 PARIS	jeudi 30 juin
Arts option Arts Plastiques	lundi 30 mai 2011	du 20 au 29 juin	Antenne IUFM - 2, avenue Jules Isaac - 13100 AIX EN PROVENCE	vendredi 01 juillet
Biochimie-Génie Biologique	NC	NC	NC	nc
Chinois	lundi 06 juin 2011	du 21 au 23 juin	Maison des Sciences de l'Homme - Univ. Aix 1 5, rue du Château-de-l'Horloge, 13094 AIX-EN-PROVENCE	lundi 27 juin
Economie et Gestion (toutes options)	lundi 23 mai 2011	du 16 juin au 6 juillet	Lycée Claude Bernard - 1, av du Parc des Princes - 75016 PARIS	jeudi 07 juillet
Éducation physique et sportive	vendredi 06 mai 2011	du 1 ^{er} au 8 juin	Maison des Jeunes - Centre Omnisports de Vichy - 03700 BELLERIVE SUR ALLIER	mardi 14 juin
Espagnol	jeudi 26 mai 2011	du 16 au 27 juin	IUFM - 56, avenue de l'URSS à Toulouse	mercredi 29 juin
Génie Civil	mardi 14 juin 2011	du 27 juin au 1 ^{er} juillet	IUT Bordeaux - Univ Bordeaux 1 - 15, rue Naudet - 33175 GRADIGNAN	mardi 05 juillet
Génie Electrique	lundi 16 mai 2011	du 7 au 10 juin	ENS - 61, av du Pdt Wilson - 94235 CACHAN	jeudi 16 juin
Génie Mécanique	mercredi 18 mai 2011	du 5 au 11 juin	Institut français de Mécanique avancée - Campus des Cézeaux - 63175 AUBIER	mercredi 15 juin
Géographie	vendredi 03 juin 2011	du 21 juin au 2 juillet	NC	mardi 05 juillet
Grammaire	jeudi 09 juin 2011	du 4 au 8 juillet	UFR Archéologie Histoire Art - Univ Paris 4 - 3, rue Michelet - 75006 PARIS	mardi 12 juillet
Histoire	mardi 07 juin 2011	du 21 juin au 8 juillet	NC	lundi 11 juillet
Italien	lundi 30 mai 2011	du 20 juin au 1 ^{er} juillet	NC	mardi 05 juillet
Japonais	vendredi 20 mai 2011	du 21 au 23 juin	Antenne Belle Gabrielle INALCO - 49, bis av de la Belle Gabrielle - 75012 PARIS	jeudi 23 juin
Lettres classiques	vendredi 03 juin 2011	du 24 juin au 10 juillet	NC	mardi 12 juillet
Lettres Modernes	lundi 06 juin 2011	du 21 juin au 9 juillet	Lycée général Molière - 71, rue Ranelagh - 75016 PARIS	lundi 11 juillet
Mathématiques	vendredi 10 juin 2011	du 19 juin au 10 juillet	NC	vendredi 15 juillet
Mécanique	jeudi 19 mai 2011	du 7 au 16 juin	Lycée Chaptal - 44, bd des Batignolles - 75008 PARIS	vendredi 17 juin
Musique	vendredi 20 mai 2011	du 7 au 10 juin	ENS Lyon - 15, parvis René Descartes - 69342 LYON CEDEX 07	samedi 11 juin
Philosophie	lundi 30 mai 2011	du 17 juin au 9 juillet	Univ Paris 1 - Panthéon Sorbonne - 12, place du Panthéon - 75005 PARIS	lundi 11 juillet
Russe	mardi 31 mai 2011	du 20 au 24 juin	Centre Etudes Slaves - 9, rue Michelet - 75006 PARIS	vendredi 24 juin
Sciences de la vie, de la terre et de l'univers	vendredi 27 mai 2011	du 10 juin au 4 juillet	Lycée Saint Louis - 44, bld Saint Michel - 75006 PARIS	mardi 05 juillet
Sciences économiques et sociales	vendredi 27 mai 2011	du 20 juin au 1 ^{er} juillet	Université de Caen Basse Normandie - 14000 CAEN	lundi 04 juillet
Sciences Physiques option Physique	mercredi 08 juin 2011	du 24 juin au 9 juillet	Lycée Berthelot - 6, bd Maurice Berteaux - 94100 ST MAUR DES FOSSES	mardi 12 juillet
Sciences Physiques option Physique appliquée	lundi 16 mai 2011	du 25 juin au 4 juillet	ENS de Cachan - 61, av du Pdt Wilson - 94230 CACHAN	mercredi 06 juillet
Sciences Physiques option Chimie	lundi 23 mai 2011	du 20 juin au 3 juillet	Lycée Henri-IV - 23, rue Clovis - 75231 PARIS CEDEX 05	mardi 05 juillet

NC : Non communiqué

AGRÉGATION EXTERNE	POSTES 2011	RAPPEL SESSION 2010						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis présents
Philosophie	43	43	1 039	539	12,5	95	43	8,0 %
Lettres classiques	50	46	298	196	4,3	110	46	23,5 %
Grammaire	5	5	39	18	3,6	9	5	27,8 %
Lettres modernes	89	80	1 281	644	8,1	180	80	12,4 %
Histoire	70	84	2 113	1 154	13,7	165	84	7,3 %
Géographie	21	25	342	133	5,3	51	25	18,8 %
Sciences éco. & sociales	23	23	447	152	6,6	44	23	15,1 %
Allemand	40	34	306	174	5,1	77	34	19,5 %
Anglais	110	128	1 848	895	7,0	287	128	14,3 %
Arabe	3	4	115	51	12,8	10	4	7,8 %
Espagnol	30	40	858	433	10,8	90	40	9,2 %
Hébreu	0	1	24	11	11,0	3	1	9,1 %
Italien	12	14	238	120	8,6	35	14	11,7 %
Chinois	2	3	42	22	7,3	7	3	13,6 %
Langue et culture japonaise	1	1	22	14	14,0	3	1	7,1 %
Polonais	0	1	16	13	13,0	4	1	7,7 %
Portugais	0	2	56	27	13,5	4	2	7,4 %
Russe	2	2	51	21	10,5	6	2	9,5 %
Mathématiques	288	263	2 632	1 335	5,1	592	263	19,7 %
Sc. physiques : - Physique	75	102	1 439	653	6,4	229	102	15,6 %
- Chimie	30	40	605	260	6,5	88	40	15,4 %
- Physique & élec. Appliquées	12	16	206	79	4,9	34	16	20,3 %
Sc. de la vie, sc. de la Terre & de l'univers	65	80	1 766	992	12,4	180	80	8,1 %
Biochimie - génie biologique	12	10	268	73	7,3	21	10	13,7 %
Mécanique	25	25	225	92	3,7	56	25	27,2 %
Génie civil	12	12	136	55	4,6	27	12	21,8 %
Génie élec.	10	13	291	108	8,3	32	7	6,5 %
Génie mécanique	10	15	220	101	6,7	40	15	14,9 %
Éco. & gestion : - A : Administrative	13	13	363	107	8,2	30	13	12,1 %
- B : Comptable & financière	21	21	496	121	5,8	51	21	17,4 %
- C : Commerciale	24	20	628	181	9,1	50	20	11,0 %
- D : Eco., info. & gestion	4	5	110	30	6,0	12	5	16,7 %
Musique	18	17	222	87	5,1	42	17	19,5 %
Arts : - A : Arts plastiques	20	16	587	254	15,9	41	16	6,3 %
- B : Arts appliqués	12	10	187	81	8,1	22	10	12,3 %
Éducation physique & sportive	18	18	615	132	7,3	40	18	13,6 %
TOTAL	1 170	1 232	20 131	9 358	7,6	2 767	1 226	13,1 %